



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie des Monts tenue le 7 avril 2025 à 9h30, par visioconférence via la plateforme « Microsoft *Teams* ».

Sont présents(es) : Frédéric Broué , président
Richard Forget , vice-président
Éric Fulker , directeur général secrétaire-trésorier
Donna Salvati , membre
Luc Grenon , membre
André Ibghy , membre
Dominique Forget , membre

Sont absents(es) : Gabrielle Labonté , secrétaire par intérim
Patricia Lacasse , conseillère municipalité de Val-des-Lacs
Valérie Villeneuve , trésorière intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-04-043 1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de l'assemblée.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Dominique Forget

ET RÉSOLU d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE

2025-04-044 2. Octroi de contrat – Appel d'offres public RIDM 2024-003 – Construction d'une nouvelle caserne de pompiers

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie des Monts (RIDM) a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers ;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 janvier 2025, comme suit :

Nom du soumissionnaire

Prix soumis (incluant les taxes)

1.	BERNARD MALO INC.	13 596 270,90 \$
2.	CONSORTIUM RAYMOND INC.	13 609 590,75 \$
3.	TISSEUR INC.	13 676 276,25 \$
4.	GRUPE PICHÉ CONSTRUCTION INC.	13 744 933,92 \$
5.	CONSTRUCTION MONCO INC.	13 776 866,20 \$
6.	GRUPE GEYSER INC.	13 791 251,25 \$
7.	CONSTRUCTION L. MORIN INC.	14 321 701,06 \$
8.	DEVCOR (1994)	14 581 994,00 \$
9.	LES ENTREPRISES CHRISTIAN ARBOUR INC.	14 605 526,81 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et les recommandations de la firme TLA Architectes, retenue par la Régie pour la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour le projet de construction d'une caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 014 sur la délégation de pouvoirs d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats, le trésorier est autorisé à faire le paiement des sommes à payer ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la soumission par la Régie incendie des Monts est conditionnelle à l'obtention de certaines approbations requises en vertu de la loi et sans lesquelles elle ne peut s'engager. Le lien contractuel pourra être créé entre les parties à compter de ces autorisations habilitantes préalables;

Il est proposé par Richard Forget

ET RÉSOLU

1. D'octroyer à l'entreprise *Bernard Malo Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de la nouvelle caserne de pompiers, au montant de 13 596 270,90 \$, taxes incluses, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres RIDM-2024-003, lesquels, avec la présente résolution, constituent le contrat entre les parties ;
2. De financer cette dépense conformément au Règlement d'emprunt numéro 111.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RENCONTRE

2025-04-045 3. Levée de la séance

Il est proposé par Donna Salvati

ET RÉSOLU de lever la séance. Il est 9h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Frédéric Broué, président



Éric Fulker, directeur général
secrétaire-trésorier